

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2845

commission principale : développement économique

objet : **Office du tourisme bureau des congrès de la Communauté urbaine - Programme d'actions 2005 - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 3 mars 2003, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'un conventionnement pluriannuel avec l'office du tourisme le bureau des congrès de la Communauté urbaine pour la période 2003-2005, afin d'accompagner l'association dans le développement des activités touristiques visant à contribuer à l'expansion économique, sociale et culturelle de la Communauté urbaine.

La convention précise que chaque subvention annuelle sera fixée par le conseil de Communauté dans le cadre du vote de son budget primitif. Pour l'exercice 2004, elle s'est élevée à 1 032 706 €, en augmentation par rapport à l'année précédente, compte tenu du programme d'actions du bureau des congrès en faveur de l'accueil de grandes manifestations dans l'agglomération.

En effet, en 2004, grâce au contrat de partenariat signé avec Secil (gestionnaire du palais des congrès) et Sepel (gestionnaire d'Eurexpo), le bureau des congrès a pu financer des actions commerciales d'envergure :

- présentation sur quatre grands salons internationaux de la salle 3000 et de l'extension d'Eurexpo,
- démarchage direct d'entreprises nationales et internationales par un développeur dédié au marché d'Europe du nord recruté en 2004 et par l'équipe du bureau des congrès. Résultat : identification et rencontre de 177 entreprises, agences et associations et accueil de quatre-vingt-dix manifestations,
- mise en place d'un dispositif global autour du démarchage des grandes manifestations comprenant : des opérations de relations publiques, la formation de l'équipe du bureau des congrès, une campagne de communication sur la destination de Lyon et une opération de marketing direct pour la salle 3000.

Cette convention prévoit également de formaliser par un avenant l'accord sur un programme annuel. Ainsi, l'avenant n° 2 définit le programme d'activités de l'office du tourisme bureau des congrès pour l'exercice 2005.

Le programme 2005 de l'association s'articule autour de deux grands volets :

- le tourisme de loisirs : le défi de l'année 2005 est le développement des courts séjours, en proposant une offre globale touristique et culturelle, dont un des supports de commercialisation est la Citycard. Les principaux marchés visés sont les marchés de proximité (Italie, Suisse, Bénélux, Allemagne, etc.) mais aussi des marchés plus lointains : Russie, Chine, Canada, etc.,

- le tourisme d'affaires : le bureau des congrès va mettre en œuvre un programme plus ambitieux de développement commercial des grandes manifestations, en adéquation avec la nouvelle offre lyonnaise de lieux d'accueil (salle 3000, Eurexpo). Les actions engagées en 2004 seront reconduites et amplifiées. En outre, un chargé de développement sur le marché britannique basé à Londres sera recruté. Le budget permettra d'intensifier la communication au travers d'insertions dans la presse économique et internationale et d'animations dans les aéroports. Un observatoire des flux de tourisme d'affaires et de leurs retombées économiques est prévu en 2005.

Par ailleurs, l'Office du tourisme lance, en 2005, un nouveau site internet intégralement traduit en anglais, contributeur du portail internet économique de l'agglomération lyonnaise.

Pour mener à bien ce programme en 2005, la Communauté urbaine prévoit de soutenir l'Office du tourisme à hauteur de 1 048 000 €.

Libellé	Budget 2004 (en €)	Budget 2005 (en €)
montant total des subventions	2 790 706	2 806 000
dont Communauté urbaine	1 032 706	1 048 000
dont ville de Lyon	1 490 000	1 490 000
ressources propres	1 655 000	1 745 000
dont contrat de partenariat avec Secil et Sepel (programme grandes manifestations)	150 000	300 000
ressources totales	4 445 706	4 551 000

Vu ledit avenant n° 2 ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer, au titre de l'exercice 2005, l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle 2003-2005 avec l'Office du tourisme bureau des congrès de la Communauté urbaine.

2° - La dépense, correspondant à la subvention d'un montant de 1 048 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,